

Conseil de développement Estuaire & Sillon Groupe de travail « Services à la population » - 20 mars 2019

Intro :

La commission Services à la Population travaille actuellement sur le thème de l'offre culturelle sur le territoire. Une 1ère étape est en cours avec l'état des lieux : le recensement de l'offre culturelle et des acteurs culturels du territoire. Dans la connaissance de l'offre culturelle du territoire, les membres du CD sont intéressés de croiser les regards avec les différents acteurs culturels (élus, associations, population). Les adjoints à la culture des 11 communes sont rencontrés actuellement pour découvrir les politiques et actions communales culturelles. Et les membres souhaitent pouvoir découvrir la politique culturelle intercommunale avec le vice-président en charge de cette compétence.

1- Intervention de M. Jacques Dalibert, vice-président CCES en charge de la culture

- La lecture publique
- La politique culturelle intercommunale
- Les relations entre les communes et la CCES
- Le patrimoine historique
- Echanges



× La lecture publique

La compétence culture de la CCES, c'est la lecture publique ~~quar~~ exclusivement. C'est une interco jeune avec 2 histoires culturelles différentes. Il n'y avait de politique culturelle interco ni d'un bord, ni de l'autre - existait seulement la lecture publique dans l'ex-CCLS.

Dans l'ex-CCLS, à partir de 2008 il y a eu une évolution sur plusieurs années d'un réseau de bibliothèques. Puis en 2013 avec la compétence lecture publique, l'interco a assuré la gestion et la politique publique de lecture. Le bénéfice du passage à l'interco était basé sur l'idée de proposer le même accès à tout le monde. Ainsi le fond est mis en commun, l'accès Internet pour commander un livre dans sa commune ou une autre, ainsi qu'une navette qui transfère les ouvrages d'une bibliothèque dans une autre suivant les demandes des habitants.

Depuis le passage à l'interco, il y a une bibliothécaire dans chaque commune. Aujourd'hui il y a une vingtaine de bénévoles et une douzaine de professionnels. Les 1ers s'organisent autour de la bibliothécaire. C'est forcément un plus, ils ont envie de faire. Ils sont attirés par le livre, le service, la relation avec les autres...

L'évolution s'est traduite par une forte hausse de la fréquentation et l'apport d'un service élargi à tous les habitants dont ceux des petites communes. Avant c'était le bibliobus du département qui renouvelait le stick de livres. Si les bibliothèques ont fêté leurs 10 ans, c'est que le Département a aidé les communes à avoir des moyens financiers pour équiper les bibliothèques.

Puis c'est la fusion CCCE-CCLS en CCES. La somme des budgets a été faite et l'interco a mis en place des équipements :

- logiciels et terminaux dans toutes les bibliothèques,
- hausse du niveau d'acquisition
- mutualisation des animations. Les bibliothèques sont des lieux ouverts aux initiatives des mairies, des associations et des écoles. Par exemple, Campbon a échangé sur ses bonnes pratiques). Les animations sont réfléchies (réunion des bibliothécaires tous les 15 jours).

L'enjeu d'affirmer un intérêt pour la lecture publique, c'est un enjeu de services à la population dans l'accès à culture.

Il y a 2 à 3 commission cultures intercommunales / an. Les élus communaux participent à celles-ci. Garder la compétence intercommunale lecture publique a demandé 2 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2019, elle a été élargie aux 3 communes de l'ex-CCCE en validant la question de la gratuité.

Globalement depuis 11 ans, ça a permis d'améliorer le cadre de vie de la bibliothèque (accueil, moyens supplémentaires). Les écoles investissent de moins en moins dans leur bibliothèque, vu la qualité des bibliothèques publiques. Le bénéfice pour les grosses communes, c'est la gratuité de l'accès ainsi que le bénéfice dans l'offre de s'enrichir des bonnes pratiques des autres (par exemple les animations qui n'existaient pas à Savenay).

C'est une compétence de fonctionnement pour la lecture publique, car le bâtiment public appartient aux communes dans un rapport locataire/propriétaire. Le budget lecture publique, c'est 900 000 € pour les 11 bibliothèques.

✱ **La politique culturelle intercommunale**

A propos de la réflexion culturelle au-delà de la lecture publique, il faut remonter en 2008 avec beaucoup de transfert de compétences. Concernant la culture, il y avait la compétence « coordination du réseau des bibliothèques » et la compétence « Construction et gestion d'équipements culturels ». Sans doute cette dernière existait-elle en parallèle de la construction de la piscine. La décision avait été prise sauf que pour faire construire un équipement culturel, il fallait que ce soit au service d'une politique culturelle. Là, l'ex-CCLS s'est interrogée et a saisi le CD en 2009 sur la politique culturelle intercommunale. Les associations ont été impliquées aussi pour travailler sur une vision globale, coordonnée de ce qui se fait avec une idée de coordonner sur le territoire, de soutenir et quand même d'avoir une animation. Il y a un regret que ça n'ait pas abouti. Les gens ont travaillé 2 à 3 ans et ça n'a pas été validé. Il y a eu une mauvaise méthode de travail en laissant travailler les gens plusieurs années et annoncer à la fin que l'interco n'a pas les moyens financiers pour le faire.

Projets actuels :

Depuis 2 ans, toute cette réflexion est au point mort, car le travail a uniquement porté sur l'élargissement de la compétence lecture publique aux 11 communes. D'ici 2020, il s'agit de consolider cette compétence prise à 11 et trouver des solutions à des difficultés au cas par cas. Cette situation est liée à une prise de compétence dans une nouvelle interco à mi-mandat.

A défaut de politique culturelle, il y a des actions culturelles issues de la politique touristiques : ainsi une action culturelle autour de la marine avec l'action « Débords de Loire » en mai à Cordemais¹.

✱ **Les relations entre les communes et la CCES**

« Esprit communautaire, es-tu là ? ». Il y a des freins de certaines communes et une schizophrénie des élus qui sont les mêmes dans les communes et à l'interco.

A propos de l'évolution des collectivités locales, l'idée de mutualiser est intéressante et existe depuis longtemps (historique dans les communes pour les déchets, les transports scolaires...), de même que pour les groupements d'achats à plusieurs communes pour l'entretien des routes par exemple.

¹ Voir descriptif en annexe

Sur les compétences des communes et des intercos, des élus s'interrogent sur ce qu'il va leur rester à faire. Or les communes et le département, c'est historique. On est au milieu du gué. De plus, les habitants n'élisent pas les conseils communautaires. Il y a un encouragement de l'Etat à fédérer, à transférer des compétences. C'est une vraie mutation. Les communes ont une clause de compétence générale, alors que les intercos n'ont que quelques compétences. Chacun voudrait garder son autonomie mais bénéficier de l'interco.

✕ **Le patrimoine historique**

Il est présent en cœur de ville à Savenay, à Prinquiau avec l'Escuray en termes de politique enfance et à la Chapelle Launay avec Blanche Couronne.

L'abbaye de Blanche-Couronne est une ancienne abbaye bénédictine du XIIème siècle. C'est une réalité patrimoniale beaucoup trop grande pour une interco. C'est un patrimoine classé depuis 1994. L'intérêt pour les élus en 2015 était la construction d'un équipement culturel neuf ou de valoriser le patrimoine existant. Blanche Couronne pouvait s'y prêter. Pour autant l'interco n'avait pas l'intention de mettre de l'argent dans le projet. Ils étaient juste intéressés par la réflexion en amont.

Aujourd'hui 5 Millions d'€² de travaux de restauration définitive du patrimoine sont engagés, la restauration a commencé ce lundi 18 mars 2019. Pour autant, il n'y a pas de projet.

Il n'y a actuellement que le département qui est intéressé pour en faire un outil à intégrer dans le grand patrimoine du département³. Blanche Couronne avec un attrait départemental plus fort pourrait peut-être s'inscrire dans un circuit culturel beaucoup plus large (exemple au niveau de la musique ou du théâtre). Ce peut-être une richesse touristique. Au-delà du Voyage à Nantes, il pourrait y avoir un voyage en Loire-Atlantique. Jean Blaise est venu voir Blanche Couronne l'an dernier. Il y a besoin d'un rayonnement au moins égal à celui qu'avait l'abbaye auparavant soit au-delà du département.

Aujourd'hui la commune est propriétaire d'un bâtiment mis hors d'air et hors d'eau. Il y a nécessité de continuer à entretenir le bâti et à trouver une activité économique qui paie les travaux. La commune est ouverte pour faire des baux avec de l'hôtellerie. Elle est également en contact avec un réseau d'abbayes bretonnes.

Echanges :

- Evolution politique culturelle interco :

Comment pourrait évoluer la politique culturelle au niveau interco ? C'est en toile de fond, le point a été abordé 1 ou 2 fois en bureau communautaire. Pour ça, il faut se faire aider, comme avec un projet culturel de territoire par exemple.

- L'identité territoriale de la CCES :

Estuaire et Sillon n'existe pas dans le paysage. Un événement culturel pourrait faciliter une identité territoriale à construire. Ce pourrait être un événement culturel régulier, tous les ans ou les 2 ans, avec une animation culturelle dans chaque commune suivant un fil rouge commun.

On s'aperçoit que beaucoup de gens ne connaissent pas le territoire et ne savent pas ce que le territoire peut offrir. Il peut y avoir plein de fils conducteurs pour connaître le territoire. Par exemple le « festival des petites idées » à Cordemais qui pourrait tourner sur les autres communes. Il serait intéressant de s'appuyer sur des actions qui sortent de la commune, qui font avec les autres.

- La culture et l'accessibilité :

Comment amener les personnes âgées, les personnes malvoyantes à la lecture publique ? Pour améliorer l'accessibilité en termes de déplacement, il y a une action de portage de livres à domicile. Ainsi pour l'instant on déplace les objets vers les gens à Quilly et à St Etienne de Montluc.

² 5 millions d'€ dont 65% pour l'Etat et la région et 360 000 € sur 4 ans pour la CCES.

³ Le musée Dobrée à Nantes, le château de Châteaubriant, le château de Clisson, le domaine de la Garenne Lemot, l'église du Vieux-Bourg à Saint-Sulpice.

- Attentes / réflexion du CD sur la culture :

Qu'elle vienne nourrir et encourager la réflexion des élus sur la politique culturelle